

**Donner**

## **Un acte responsable et solidaire.**

### **Que donner ?**

Pour le Réemploi : textiles, chaussures, livres, jouets, petits électro-ménagers, bibelots, vaisselle, articles de sports, petits mobiliers.

Pour le Recyclage : textiles (même abîmés), chaussures, maroquinerie, piles, batteries, radiographies, CD/DVD, matériel informatique (même obsolète).

### **Comment donner ?**

- Dépôt uniquement sur RV à la Recyclerie : ZA de la Verrerie, Alex 74290
- Horaire d'ouverture de la Recyclerie: Mercredi, Vendredi, samedi : 14 h -18h
- Dépôt pour des textiles 24h/24h dans le point d'apport volontaire (P.A.V )
  - Menthon-Saint Bernard à la déchetterie
  - Veyrier-du-lac devant l'école
  - Alex Village vers groupe scolaire
  - Collecte à domicile pour les personnes à mobilité réduite.

### **Où vont vos dons? (la traçabilité).**

#### L'objet devient ressource :

Les objets réutilisables sont réparés et revendus au magasin solidaire de la recyclerie ou donnés à d'autres associations, des « boîtes à dons », ou directement à des Familles toujours par l'intermédiaire d'associations caritatives de proximité.

#### L'objet devient matière :

Les matières extraites des objets en fin de vie sont valorisées auprès des filières locales de recyclage (pour le textile, usines de fabrication d'isolants).

### **Acheter d'occasion : du sens dans vos achats**

*Par l'achat de tout objet issu d'une filière de récupération, vous agissez concrètement pour la préservation de l'environnement, générant des ressources au bénéfice des emplois locaux*

**3R : Réduire, Recycler, Réutiliser**

**Intervenant à la Recyclerie**

***Vous avez des compétences à partager***

**Un véritable engagement !**

Il aide à pérenniser les emplois existants au sein de l'association par la transmission de votre savoir être et savoir faire

Suivant votre implication vous pouvez être formé pour des actions beaucoup plus techniques (intervention pour des sensibilisations environnementales)

Vous êtes adhérent de l'association et vous signez la charte du bénévole qui définit le cadre des relations par le règlement intérieur de l'association.

**V**ous avez une idée, un projet à concrétiser sur une consommation plus responsable.

**N**ous soutenons toute initiative qui rejoint notre philosophie.

**C**haque année des citoyens nous rejoignent comme stagiaire ou porteur de projet.



Recyclerie :

ZA de la Verrerie 74290 Alex

Impasse de la Verrerie

**Tél : 06 35 94 26 08**

Informations sur la fiscalité :

## Le don

### à Impact Environnement Social

Ouvre le droit à une réduction fiscale, car l'association est éligible aux conditions générales prévues par les articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

**Particuliers** : vous pouvez déduire 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. (Par exemple, un don de 100€ ne vous coûte avec réduction d'impôts que 34€).

**Entreprises** : L'ensemble des versements à Impact Environnement Social permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant de ces versements, pris dans la limite de 5 / 1000 du C.A. H.T. de l'entreprise.

Au-delà de 5 / 1000 ou en cas d'exercice déficitaire, l'excédent est reportable.

Vous pouvez faire un don numéraire ou en nature, c'est à dire un don qui s'applique à un service (prix de revient), à un produit (valeur de stock), ou à du matériel (valeur qui reste à amortir).

E.Mail :

[impact74000@gmail.com](mailto:impact74000@gmail.com)

Notre Site: [www.recyclerie.com](http://www.recyclerie.com)



## Impact - Environnement - Social

Association reconnue d'intérêt général



### Qui sommes nous ?

Créée de fait depuis **2006** l'association \*Impact Environnement Social\* est reconnue par l'Etat en **2014** comme un organisme d'intérêt général qui œuvre pour la défense de l'environnement et informe les citoyens à une consommation plus responsable

via :

- La sensibilisation : intervention sur le domaine public.
- la formation : assurer le transfert des savoir-faire.
- la recyclerie : promouvoir et favoriser le réemploi de divers objets.

### Qu'est ce qu'une recyclerie ?

C'est un espace de partage, de culture et d'échanges.

Un lieu technique adapté pour se familiariser avec de l'outillage

La Recyclerie collecte et valorise des objets pour leur donner une deuxième vie.

En plus d'être une boutique solidaire, elle est un lieu de sensibilisation à l'environnement où le réemploi s'inscrit parfaitement dans le programme du développement durable :

- **Transmission du savoir - faire**: Conventions de stages
- **Social** : Le don aux associations de proximité et la création d'emplois;
- **Economique** : rendre accessible des objets ménagers à petits prix;
- **Environnemental** : éviter le gaspillage et réduire notre impact carbone.

### Depuis sa création !!!!

- 3 : Salariés en Moyenne.
- 20 : Jeunes accueillis en S.N.U
- 3 : Emplois en service civique
- 70 : Stagiaires accueillis à la recyclerie
- 10 : Bénévoles Actifs
- 90 : Sensibilisations.
- 150 : Tonnes de vente en Boutique.
- 170 : Tonnes de Dons aux Associations de Proximité.

**Impact Environnement Social**  
Depuis sa création  
PLUS DE

**1200 Tonnes**

De flux divers  
Remis dans le circuit marchand